

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LE PUY - 4302 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 25/11/2024 - B2024/005673 - 2011 B 00425 - 535 241 814 - MARCON ELEC'

1 BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 - SD 2024
Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

N°15949*06

Désignation de l'entreprise : SARL MARCON ELEC' Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
Adresse de l'entreprise 643 Rue Jean Baptiste Lamarck 43700 SAINT-GERMAIN-LAPRADE Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 53524181400024 Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 31/12/2023	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA			
AC LIP IMMOBILISÉES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC	
	Frais de développement*	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	10 054	AG	5 519
	Fonds commercial (1)	AH	47 383	AI	47 383
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	5 442	AS	1 950
	Autres immobilisations corporelles	AT	169 152	AU	78 263
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU	5	CV	5
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD	102 708	BE	102 708
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières*	BH	781	BI	781
TOTAL (II)		BJ	335 524	BK	236 608
AC LIP CIRCULANT STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	12 387	BM	12 387
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP	45 650	BQ	45 650
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	632	BW	632
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	315 181	BY	310 500
	Autres créances (3)	BZ	8 241	CA	8 241
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	150 000	CE	150 000
AC LIP CIRCULANT CREANCES DIVERS	Disponibilités	CF	166 947	CG	166 947
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	14 132	CI	14 132
	TOTAL (III)	CJ	713 169	CK	708 489
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1 048 693	IA	945 097
Renvois : (1) Dont droit au bail		CP		(3) Part à plus d'1 an :	CR 10 305
Clause de réserve de propriété *		Stocks :		Créances :	

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 - NOT-SD

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 - SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53
A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL MARCON ELEC'		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10 000)			DA	10 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	1 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1 ☐)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ ☐)			DG	258 393	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	176 758	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	446 150	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	79 261	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)			DV	31	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	156 857	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	136 519	
	Dettes fiscales et sociales			DY	108 316	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	17 962	
Compte régulier	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	498 947		
Ecart de conversion passif *			TOTAL (V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	945 097		
RENVUJS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		IC	
			Ecart de réévaluation libre		ID	
			Réserve de réévaluation (1976)		IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	443 099
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

ANNEXE

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 945 097,33 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 176 757,57 Euros.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement N° 2015-06 du 23 novembre 2015.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Fonds commercial :

Durée d'utilisation non limitée

Les fonds de commerce ayant une durée d'utilisation non limitée sont non amortissables.

L'entité a réalisé au cours de l'exercice un test de dépréciation pour s'assurer que la valeur actuelle était supérieure à sa valeur nette comptable, étant précisé que la valeur actuelle résulte de la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation à due concurrence est effectuée irrévocablement.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Matériels et outillages	1 à 5 ans
- Installations agencements	5 à 7 ans
- Matériels de transports	3 à 5 ans
- Matériels de bureau et info	5 ans

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

FONDS COMMERCIAL

Désignation	ACHETÉS	RÉÉVALUÉS	REÇUS EN APPORT	VALEUR NETTE
Fonds	47 383,00			47 383,00
TOTAL DU FONDS COMMERCIAL	47 383,00			47 383,00
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Partiel)	47 383,00			

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations suite à réévaluation	acquisitions
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	57 436,50		
	Terrains				
	Sur sol propre				
CORP.	Constructions	Sur sol d'autrui			
		Inst. générales, agencés & aménagés construct.			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		5 441,75		
		Inst. générales, agencés & aménagés divers	22 230,20		2 112,50
	Autres immos	Matériel de transport	67 960,00		72 430,00
	corporelles	Matériel de bureau & mobilier informatique	4 419,20		
		Emballages récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL	100 051,15		74 542,50
FIN.	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations		5,00		
	Autres titres immobilisés		100 404,41		2 304,00
	Prêts et autres immobilisations financières		375,61		405,00
		TOTAL	100 785,02		2 709,00
		TOTAL GENERAL	258 272,67		77 251,50

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions par virt poste	par cessions	Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
INCORP.	Frais d'établissement & dével.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			57 436,50	
	Terrains					
	Sur sol propre					
CORP.	Constructions	Sur sol d'autrui				
		Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.				5 441,75	
		Inst. gal. agen. amé. divers			24 342,70	
	Autres immos	Matériel de transport			140 390,00	
	corporelles	Mat. bureau, inform., mobilier			4 419,20	
		Emb. récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
		TOTAL			174 593,65	
FIN.	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations				5,00	
	Autres titres immobilisés				102 708,41	
	Prêts & autres immob. financières				780,61	
		TOTAL			103 494,02	
		TOTAL GENERAL			335 524,17	

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	2 524,24	2 010,70		4 534,94
TOTAL	2 524,24	2 010,70		4 534,94
Terrains				
Sur sol propre				
Constructions				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outill. industriels	2 506,44	985,25		3 491,69
Inst. générales agencem. amén.	4 064,64	3 479,58		7 544,22
Autres immob. corporelles	58 784,55	20 472,45		79 257,00
Mat. bureau et informatiq., mob.	3 673,28	414,70		4 087,98
Emballages récupérables divers				
TOTAL	69 028,91	25 351,98		94 380,89
TOTAL GENERAL	71 553,15	27 362,68		98 915,83

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	DOTATIONS Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	REPRISES Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Mouv. net des amorts fin de l'exercice
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immob. incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
Emballages réc. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

TABLEAU DES PROVISIONS

	Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
	TOTAL				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
	Autres provisions pour risques et charges				
	TOTAL				
Provisions pour dépréciation	Sur				
	Immobilisations				
	- incorporelles				
	- corporelles				
	- Titres mis en équivalence				
	- titres de participation				
	- autres immobs financières				
	Sur stocks et en cours				
	Sur comptes clients	6 725,19		2 045,10	4 680,09
	Autres provisions pour dépréciation				
	TOTAL	6 725,19		2 045,10	4 680,09
	TOTAL GÉNÉRAL	6 725,19		2 045,10	4 680,09
	Dont provisions pour pertes à terminaison				
	- d'exploitation			2 045,10	
	Dont dotations & reprises				
	- financières				
	- exceptionnelles				

Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée

CRÉDIT-BAIL

CRÉDIT-BAIL

	Valeur d'origine	AMORTISSEMENTS		Valeur résiduelle
		Antérieurs	Dotations exercice	
Autres immobs incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. matériels et outillages				
Autres immobs corporelles	49 900,00	4 580,00	6 567,50	38 752,50
Immobilisations en cours				
TOTAL	49 900,00	4 580,00	6 567,50	38 752,50

	Cumuls exercice antérieurs	REDEVANCES PAYÉES	
		Exercice	Total
Autres immobs. incorporelles			
Terrains			
Constructions			
Inst. matériels et outillages			
Autres immobs. corporelles	8 742,23	12 008,64	20 750,87
Immobilisations en cours			
TOTAL	8 742,23	12 008,64	20 750,87

	VALEUR RESTANT À PAYER				VALEUR RÉSIDUELLE			
	à 1an au plus	à + 1an et 5 ans au plus	à + 5 ans	Total	à 1an au plus	à + 1an et 5 ans au plus	à + 5 ans	Total
Autres immobs. incorpor.								
Terrains								
Constructions								
Inst. matériels, outillages								
Autres immobs. corpor.	9 661,08	23 235,44		32 896,52		499,00		499,00
Immobilisations en cours								
TOTAL	9 661,08	23 235,44		32 896,52		499,00		499,00

ACTIF CIRCULANT

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	780,61		780,61
	Clients douteux ou litigieux	10 304,94		10 304,94
ACTIF CIRCULANT	Autres créances clients	304 875,57	304 875,57	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres	8 240,58	8 240,58	
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	coll. publiques			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	631,92	631,92	
	Charges constatées d'avance	14 131,80	14 131,80	
	TOTAUX	338 965,42	327 879,87	11 085,55
Renvois	(1) Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
	(1) des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		

CAPITAUX PROPRES

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE TITRES	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	1 000,00	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin d'exercice	1 000,00	10,00

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	79 261,42	23 413,03	55 848,39	
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	136 519,46	136 519,46		
Personnel & comptes rattachés	24 878,00	24 878,00		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	15 017,73	15 017,73		
Etat & Impôts sur les bénéfices	20 336,00	20 336,00		
autres Taxe sur la valeur ajoutée	47 786,97	47 786,97		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	297,37	297,37		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)	31,22	31,22		
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	174 819,00	174 819,00		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	498 947,17	443 098,78	55 848,39	
Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	70 500,00			
Emprunts remboursés en cours d'exer.	18 412,25			
(2) Montant divers emprunts, dett/associés				

MARCON ELEC

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 €
Siège social : 643 Rue Jean Baptiste Lamarck
43700 ST GERMAIN LAPRADE
535 241 814 RCS LE PUY EN VELAY

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 10 AVRIL 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à **176 757,57 €** de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	176 757,57 €
* A titre de dividendes aux associés	57 600,00 €
Soit 57,60 € par part	
Le solde	119 157,57 €
* En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 377 550,16 €.	

Il est précisé que cette distribution de dividendes, d'une somme de CINQUANTE SEPT MILLE SIX CENTS EUROS (57 600 €), est, par dérogation aux dispositions statutaires, répartie entre les associés de manière égalitaire.

Ainsi, lesdits dividendes sont attribués par tiers à Madame Nelly GERPHAGNON, Monsieur Florian MARCON et Monsieur Jean-Luc MARCON.

Il est également précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 57 600 €, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

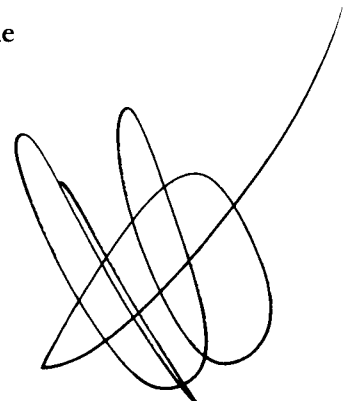
- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 10 avril 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.